



**DELIBERATION RELATIVE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
AMO LOT 2 : ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION
du 15/11/2022 N°CAGSC-2022-10-02
Domaine d'intervention : 1.1 Marchés publics**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mille Vingt-deux et le mardi 15 novembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation en date du 09 novembre 2022, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 24

Dont Procurations : 4

Absents : 20

Sens du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande 5^{ème} Vice-Présidente (en visio) ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-présidente ; Mme CARAVEL Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra (en visio) ; M. ATTALAH André (en visio) ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan (en visio) ; M. BRUDEY Hilaire (en visio) ; Mme CHOISI Annick ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme EUGENIE Gilberte (en visio) ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel (en visio) ; M. GERAN Gaston (en visio) ; M. GUILLAUME Bernard (en visio) ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LAVAURY-BOSC Jean- Pierre ; Mme MONLOUIS Gisèle (en visio) ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne (en visio) ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (en Visio) ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette (en Visio) ; VITALIS Cédric (en visio) ; M. ZOZO Gaby (en visio).

ABSENTS ET/OU EXCUSES : M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice- Président ; M. ADEMAR Luc ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme HERLEM Annick ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe.

AYANT DONNE PROCURATIONS : Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-présidente (Procuration donnée à M. ABELLI Thierry) ; M. ANSELME, 7^{ème} Vice-Président Jacques (Procuration donnée à Mme CARAVEL Joëlle) ; Mme DACALOR Fabienne (Procuration donnée à M. BASSETTE Rosan) ; Mme WECK-MIRRE Lucie (Procuration donnée à Mme KALI -ELIE Nadya).

Les 24 Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil. Mme PENCHARD Marie-Luce a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
AMO LOT 2 : ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION**

Délibération affichée le

Fait à Basse-Terre, le 16 NOV. 2022

Au siège de la CAGSC

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC


Thierry ABELLI
LE DES ASSEMBLÉES



**DELIBERATION RELATIVE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
AMO LOT 2 : ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION
du 15/11//2022 N°CAGSC-2022-10-02
Domaine d'intervention : 1.1 Marchés publics**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire de la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ayant pour objet la désignation de prestataires pour une mission d'Assistance générale à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à caractère administratif, juridique, financier et technique sur les compétences statutaires dévolues à la Communauté, en 5 lots :

- Lot 1 – AMO Economie
- Lot 2 – AMO Environnement
- Lot 3 – AMO Mobilités
- Lot 4 – AMO Citoyenneté
- Lot 5 – AMO Aménagement et Habitat

Le montant total du marché (périodes de reconduction comprises) ne doit pas excéder **450 000 € HT (soit 150 000 € HT par an pour l'ensemble des missions AMO)**.

Il s'agit, aujourd'hui, de désigner l'attributaire du marché concernant « **La Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Lot 2 : Environnement** ».

Le marché est conclu pour une période d'un (1) an, à compter de la date de notification, hors période de garantie de parfait achèvement. Il est renouvelable 2 fois par durée identique de 1 an, soit une durée maximale totale de 3 ans.

La mission de l'AMO démarre à la notification du marché. Chaque mission globale ou projet fera l'objet d'un Ordre de Service Principal (OSP n°). A l'intérieur de chaque OSP, il peut être déclenché une ou plusieurs Ordres de Services Secondaires (OSS - 5 phases + une option).

L'avis d'appel d'offres a été envoyé le 27 juin 2022 sur le site acheteur et à la presse nationale (BOAMP) et européenne (JOUE). La date limite de remise des offres était fixée au 27 juillet 2022 à 12h00 heures locales.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 06 septembre 2022 pour l'admission des candidatures et le classement des offres.

L'unique offre proposée par la société **SEMAG** est de **51.000,00€ HT maximum par mission globale ou projet**.

C'est pourquoi, lors de cette séance du 27 octobre 2022, et au vu du tableau d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre présentée par la **Société SEMAG**.

Aussi, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec la **Société SEMAG**.

Il vous prie d'en délibérer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré**

- Vu le Code de la Commande Publique du 01 avril 2019 ;
- Vu arrêté préfectoral n° SG/DCL/SLAC n° 971-2020-10-12-002 du 12 octobre 2020 fixant les statuts de la CAGSC ;
- Vu les compétences exercées par la CAGSC ;
- **Considérant** la décision de la commission d'appel d'offres lors de la réunion du 27 octobre 2022 ;
- **Considérant** la nécessité de recourir à un prestataire pour une mission d'Assistance générale à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à caractère administratif, juridique, financier et technique.



**DELIBERATION RELATIVE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
AMO LOT 2 : ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION
du 15/11//2022 N°CAGSC-2022-10-02
Domaine d'intervention : 1.1 Marchés publics**

**DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT : 28 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

Article 1 : D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces du marché relatif à la « *Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage – AMO lot 2 : Environnement* », avec la Société SEMAG

Article 2 : QUE le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la notification, hors période de garantie de parfait achèvement. Il est renouvelable deux (2) fois par durée de 1 an, soit une durée maximale totale de 3 ans. Le titulaire du marché public ne pourra refuser la reconduction.

En cas de non reconduction, la Communauté informera le titulaire de sa décision de ne pas reconduire le marché par décision expresse avant la date d'échéance du marché.

Article 3 : QUE le montant de l'offre pour le lot 2 – Environnement retenu est de **51.000€ HT maximum par mission globale ou projet** qui fera l'objet d'une facturation basée sur le nombre d'ordre de service réalisé. Chaque prestation ou opération fera l'objet d'un Ordre de Service Principal (OSP n°). A l'intérieur de chaque OSP, il peut être déclenché un ou plusieurs Ordres de Services Secondaires (OSS - 5 phases + une option). Le montant total du marché (périodes de reconduction comprises) ne doit pas excéder **450 000 € HT (soit 150 000 € HT par an) pour l'ensemble des cinq lots de missions AMO.**

Article 4 : QUE la dépense sera imputée au budget de la CAGSC.

Article 5 : QUE Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au préfet, notifiée au comptable du Trésor et aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 16 NOV. 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 13 NOV. 2022

La publication *et/ou* la notification le 13 NOV. 2022

**POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,**



Thierry ABELLI

971-249710070-20221115-CAGSC2022-10-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Notification : 18/11/2022

